

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 février 2006
Français
Original: anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par Israël à Jérusalem-Est
occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante et unième année

Lettres identiques datées du 24 février 2006,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent
de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Trois jours se sont écoulés depuis notre dernière communication, datée du 21 février 2006, dans laquelle nous faisons part de notre profonde préoccupation concernant l'escalade de l'agression militaire menée par Israël, puissance occupante, dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est. Malheureusement, la situation s'est encore dégradée, menaçant de s'effondrer totalement sur le terrain et à tous les niveaux. La semaine dernière, les déclarations israéliennes, les menaces et les actions agressives dirigées contre le peuple palestinien et l'Autorité palestinienne se sont multipliées alors que les différents partis politiques israéliens rivalisent de déclarations de violence et d'agression contre le peuple palestinien et ses droits en vue des prochaines élections. Il est regrettable que le sang palestinien soit devenu un argument politique en Israël, et la tournure tragique des événements sur le terrain porte à croire que la situation ne fera qu'empirer si la communauté internationale n'intervient pas rapidement et avec fermeté.

Israël, puissance occupante, a envenimé la situation sur le terrain en intensifiant ses incursions militaires dans les villes palestiniennes où des mesures cruelles et inhumaines ont été prises contre les populations touchées, comme la prise pour cible des civils, du personnel médical et des blessés. Au cours de la seule semaine dernière, les forces d'occupation israéliennes ont effectué deux incursions distinctes et très violentes en Cisjordanie, dans le camp de réfugiés de Balata, près de la ville de Naplouse. À ce jour, au moins neuf Palestiniens ont été tués lors de ces opérations militaires et 70 autres, dont 3 membres du personnel médical, ont été blessés. De nombreuses organisations internationales et de défense des droits de l'homme, dont Médecins sans frontières, ont condamné l'escalade marquée de la violence contre les civils, en particulier les attaques dirigées contre le personnel médical et les blessés et le refus de laisser porter secours à ces derniers. Elles ont été horrifiées par la cruauté dont les forces d'occupation israéliennes ont fait preuve



à l'égard de la population civile du camp de réfugiés de Balata : interdiction de l'accès au camp, même pour les ambulances, démolition des maisons sans préavis et violences meurtrières aveugles contre les habitants. La campagne menée contre ce camp de réfugiés a commencé au début du mois et, comme indiqué dans notre dernière lettre, deux Palestiniens y avaient déjà été tués lors d'une incursion.

En outre, dans le contexte de la reprise particulièrement intense de la campagne illégale d'exécution extrajudiciaire de Palestiniens, d'anciens responsables des services de sécurité israéliens ont indiqué que même les dirigeants palestiniens nouvellement élus ne seraient pas à l'abri de cette politique illégale. Des menaces aux conséquences catastrophiques ont également été proférées officiellement à l'encontre de la population de la bande de Gaza, des représentants israéliens ayant déclaré qu'ils couperaient son approvisionnement en électricité, réoccuperaient le nord de la zone et en expulseraient les résidents. La bande de Gaza a également été le théâtre d'une recrudescence sensible de la violence avec le bombardement incessant des quartiers palestiniens par les Israéliens et la poursuite des attaques et des tirs aveugles des soldats d'occupation postés le long des frontières dont souffre la population palestinienne. Le 23 février 2006, les forces d'occupation israéliennes ont tué trois Palestiniens et en ont blessé un autre lors de différents incidents survenus dans la bande de Gaza; elles ont également tiré un missile sur une voiture, vraisemblablement à l'occasion d'une tentative ratée d'exécution extrajudiciaire. En Cisjordanie, les communes proches des villes d'Hébron et de Naplouse ont été particulièrement prises pour cible au cours de la semaine dernière, comme l'attestent les multiples incursions et perquisitions domiciliaires effectuées par les forces d'occupation israéliennes, qui ont donné lieu à au moins huit arrestations et fait une douzaine de blessés palestiniens.

Le Président Mahmoud Abbas, malgré le peu d'intérêt manifesté par la partie israélienne pour un retour au calme, a une fois de plus réaffirmé l'engagement des Palestiniens en faveur du règlement pacifique du conflit et a enjoint Israël, puissance occupante, de cesser son agression militaire et de revenir immédiatement à la table des négociations. Malheureusement, ces appels sincères de la Palestine ont jusqu'à présent été accueillis avec un mépris qui ne cesse de grandir à l'approche des élections en Israël.

Le Président Abbas, estimant que la situation est devenue insoutenable et particulièrement explosive, a également prié la communauté internationale et le Quatuor d'intervenir immédiatement et de mettre fin à cette inquiétante escalade sur le terrain. Les agissements irresponsables des Israéliens et la détermination avec laquelle la puissance occupante pousse la situation vers un effondrement total démontrent clairement qu'il faut d'urgence offrir au peuple palestinien une protection internationale contre cette occupation militaire violente et belligérante par Israël. En outre, il est de la plus haute importance que la communauté internationale oppose à la politique israélienne d'agression et à ces actions illégales une position ferme et unie. Il doit être affirmé clairement que les vies palestiniennes, le droit international et le droit international humanitaire ne sauraient être entièrement soumis au bon vouloir de la puissance occupante.

D'après les règles et principes du droit international, y compris le droit international humanitaire, la communauté internationale doit veiller à ce que la puissance occupante adopte un comportement approprié, notamment en s'acquittant de ses engagements et obligations juridiques. Par ailleurs, des mesures doivent être

prises pour prévenir une nouvelle escalade de la campagne militaire israélienne contre la population civile palestinienne, qui demeure impuissante et sans protection contre la force brute de la puissance occupante. À l'évidence, la poursuite et l'intensification des opérations militaires israéliennes contre le peuple palestinien mèneront à d'autres effusions de sang et à de nouvelles souffrances pour des civils innocents des deux côtés, ce qu'il faut éviter à tout prix.

La présente lettre fait suite aux 232 lettres que nous vous avons précédemment adressées au sujet de la crise dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, depuis le 28 septembre 2000. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 21 février 2006 (A/ES-10/321-S/2006/123), constituent les annales des crimes commis par Israël, puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël doit être tenu responsable de tous ces crimes de guerre, actes de terrorisme d'État et violations systématiques des droits de l'homme commis contre le peuple palestinien, et les auteurs de ces exactions doivent être traduits en justice.

En conséquence, suite aux lettres susmentionnées, j'ai le profond regret de vous informer que, depuis ma dernière lettre, au moins sept autres Palestiniens ont été tués par les forces israéliennes d'occupation, ce qui porte à 3 797 le nombre total de martyrs tués depuis septembre 2000 (les noms des martyrs qui ont été identifiés figurent en annexe à la présente lettre).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de la Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Riyad **Mansour**

**Annexe aux lettres identiques datées du 24 février 2006,
adressées au Secrétaire général et au Président
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent
de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Noms des martyrs tués par les forces israéliennes
d'occupation dans le territoire palestinien occupé,
y compris Jérusalem-Est* (du jeudi 23 février
au vendredi 24 février 2006)**

Jeudi 23 février 2006

1. Mohammed Shteivi
2. Mohammad Khamees Ammar
3. Hassan Fathi Hajjaj (20 ans)
4. Ibrahim Mouhsen Al Seidi (19 ans)
5. Na'im Mohammad Abu Saris

Vendredi 24 février 2006

1. Soulayman Hassan Al-Hamidi
 2. Mohamad Ahmad Doukhan (21 ans)
-

* Le nombre de martyrs palestiniens tués par les forces d'occupation israéliennes depuis le 28 septembre 2000 s'élève à 3 797.